

## **PROCES-VERBAL**

### **DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE TROINEX**

**Lundi 26 janvier 2004 à 20h00**

- Présents :**
- M. Joseph Menu, Président
  - Mmes Dominique Bernardet, Annick Deshayes, Margrit Grodecki, Brigitte Martin, Conseillères municipales
  - MM. Jean Berthet, Alain Bidaux, Alain Forestier, Guy Lavorel, Charles Matringe, Stéphane Muller, Christian Pittet, Enrico Querio, Jean-Marc Siegrist, Jean-Marc Styner, et Jean-Pierre Waefler, Conseillers municipaux
  - MM. Jacques Magnenat, Maire  
Paul Buclin et Yves Menynard, Adjoint  
Olivier Niederhauser, Secrétaire communal  
Stéphane Riem, Secrétaire communal adjoint
- Excusée :**
- Mme Pauline De Vos-Bolay, Conseillère municipale

---

## **ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du procès verbal de la séance ordinaire du 15 décembre 2003
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications de la Mairie
  - 3.1 Report des délais pour l'étude du plan général d'évacuation des eaux
  - 3.2 Statistiques des infractions commises en 2003 à Troinex
  - 3.3 Concours d'architecture « salle communale et salle de sports »
  - 3.4 Nouveau cycle d'orientation à Drize
  - 3.5 Fondation intercommunale pour le logement de personnes âgées
  - 3.6 Bibliothèque
  - 3.7 Chauffeurs du bus scolaire
  - 3.8 25<sup>ème</sup> marche de la Médiane
4. Projet de délibération
  - 4.1 Vote d'un crédit d'engagement destiné à financer les travaux d'aménagement intérieurs et les frais d'équipement du tea-room de la Maison Paschoud (Grand-Cour 6) :
    - Rapport de la commission « travaux publics et bâtiments »
    - Vote de la délibération
5. Résolution concernant la nouvelle grille d'horaire des TPG pour la desserte de Troinex
6. Propositions individuelles et questions

- 6.1 Eclairage du chemin des Eclaireurs
  - 6.2 Futur EMS à la route de Drize
  - 6.3 Rondes de Protectas
  - 6.4 Nouveau parking de l'école
  - 6.5 Lunga
  - 6.6 Poulailler de M. Bidaux
- 

M. Menu ouvre la séance à 20h00 et salue les Conseillers municipaux ainsi que les personnes du public présentes ce soir-là.

Il excuse Mme De Vos-Bolay puis, avant de donner lecture de l'ordre du jour, propose d'y inclure une résolution déposée à l'instant par Mmes Bernardet et Dehayes et MM. Berthet et Querio. Aucune objection n'étant faite, cette résolution est donc mise à l'ordre du jour de la séance.

Mme Martin demande s'il est légal de voter la délibération du point 4.1 de l'ordre du jour sans avoir reçu le procès-verbal de la commission y relative auparavant. M. Niederhauser lui répond par l'affirmative, expliquant que le Conseil municipal vote sur la base du rapport de la commission et non du procès-verbal. M. Styner, président de la commission, confirme à Mme Martin que les commissaires ont vérifié les comptes dans le détail et que le montant soumis au vote ce soir est correct.

### **1. Approbation du procès verbal de la séance ordinaire du 15 décembre 2003**

La parole n'étant pas demandée, le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

### **2. Communications du Bureau du Conseil municipal**

M. Menu annonce que la sortie du Conseil municipal est reportée et que les dates proposées seront le 27 février ou le 5 mars prochain. Les Conseillers municipaux recevront la confirmation de la date ultérieurement.

### **3. Communications de la Mairie**

#### **Communications de M. Jacques Magnenat, Maire :**

#### **3.1 Report des délais pour l'étude du plan général d'évacuation des eaux**

M. Magnenat rappelle aux Conseillers municipaux que la loi fédérale sur la protection des eaux impose aux communes l'étude et la réalisation d'un Plan général d'évacuation des eaux qui se déroulera en 3 phases :

1. Le diagnostic du système d'assainissement communal ;
2. L'élaboration d'un concept général d'évacuation des eaux ;
3. La mise en œuvre du concept retenu.

Comme l'avaient expliqué les représentants du département de l'intérieur, les communes devaient normalement débiter l'étude de la 1<sup>ère</sup> phase le 11 septembre 2004 au plus tard afin de bénéficier des subventions fédérales. Cependant, compte tenu du nombre important d'études à lancer en même temps, le département a obtenu de l'Office fédéral de l'environnement que ce délai soit repoussé à **avril 2005** pour notre commune.

Notre commune prépare actuellement, avec Carouge et Veyrier, le cahier des charges en vue d'un appel d'offres pour l'étude d'un PGEE qui regroupera les 3 communes. A ce sujet, le département nous a également informé que la participation du Fonds cantonal d'assainissement sera augmentée de 25% pour toutes les communes qui auront décidé de se regrouper.

### **3.2 Statistiques des infractions commises en 2003 à Troinex**

Les infractions commises sur le territoire de la commune en 2003 sont en baisse par rapport à 2002. Un récapitulatif est joint au présent procès-verbal (Annexe 1).

#### **Communications de M. Yves Meynard, Adjoint :**

### **3.3 Concours d'architecture « salle communale et salle de sports »**

Le Conseil municipal avait voté, en avril 2002, un crédit d'étude de Fr. 550'000.- pour l'organisation du concours d'architecture qui s'est achevé au printemps passé par le choix du projet P.A.X., du bureau Schär et Sjöstedt.

Les comptes de ce concours ont été bouclés à la fin de l'année passée et ils s'élèvent à Fr. 458'765.55, soit environ Fr. 91'000.- de moins que le montant voté. Dans cette somme sont compris les frais de réalisation d'une petite plaquette de présentation de ce concours et des projets des participants. Un exemplaire de cette brochure ainsi que de celle présentant les 4 concours d'architecture de la Grand-Cour organisés en 2001 sont remis à chaque Conseiller municipal.

### **3.4 Nouveau cycle d'orientation à Drize**

M. Meynard fait un résumé de la séance d'information du 22 janvier organisée par le DIP et explique comment les élèves seront répartis par rapport au nouveau CO et celui de Pinchat. Les jeunes habitants à la droite de la route de Troinex iront dans la nouvelle structure de Drize (12 classes) et les autres iront, comme à présent, à Pinchat. Il souligne également que la Mairie a profité de cette soirée pour rendre attentif le DIP à la problématique des transports publics (arrêts et horaires) et que ce dernier en a pris bonne note.

### **3.5 Fondation intercommunale pour le logement de personnes âgées**

Les statuts ont été examinés par la commission sociale et seront mis à jour conformément aux remarques faites. Il seront ensuite envoyés aux membres de la commission pour approbation et seront votés lors d'un prochain Conseil municipal.

### **3.6 Bibliothèque**

M. Meynard annonce que les locaux de la bibliothèque seront agrandis dans le local adjacent qui était loué jusqu'à présent à M. Delpiano.

#### **Communications de M. Paul Buclin, Adjoint**

### **3.7 Chauffeurs du bus scolaire**

M. Buclin a le plaisir d'informer le Conseil municipal que depuis l'appel lancé l'automne dernier pour rechercher des bénévoles disposés à conduire le bus scolaire (en particulier pour amener les enfants à la piscine de Veyrier), deux retraités se sont proposés et conduisent régulièrement ce bus depuis la fin de l'année passée.

### **3.8 25<sup>ème</sup> marche de la Médiane**

M. Buclin rappelle que la commune sera l'hôte de la 25<sup>ème</sup> marche de la Médiane qui aura lieu le 8 mai prochain et que la participation de tout un chacun est bienvenue.

#### **4. Projet de délibération**

##### **4.1 Vote d'un crédit d'engagement destiné à financer les travaux d'aménagement intérieur et les frais d'équipement du tea-room de la Maison Paschoud (Grand-Cour 6) :**

Mme Bernardet donne lecture du rapport de la commission « travaux et bâtiments » (Annexe 2) et invite les membres du Conseil municipal à accepter le projet de délibération présenté ce soir.

La parole n'étant pas demandée, le Président propose de passer au vote de la délibération suivante :

**VOTE D'UN CREDIT D'ENGAGEMENT DESTINE A FINANCER LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT  
INTERIEUR ET LES FRAIS D'EQUIPEMENT  
DU TEA-ROOM DE LA MAISON PASCHOUD (GRAND-COUR 6)**

*vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et k), et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,*

*vu le crédit d'engagement de Fr. 1'920'000.- voté par le Conseil municipal le 10 février 2003 et destiné à financer les travaux de transformation/rénovation du bâtiment Grand-Cour 6 en commerce et logements,*

*vu le rapport de la commission "travaux et bâtiments" du 13 janvier 2004,*

*sur proposition de la Mairie,*

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**décide par 14 oui et 1 abstention (Mme Martin)**

1. *D'approuver la réalisation des travaux d'aménagement intérieur et l'acquisition de l'équipement (cuisine, comptoir de vente, mobilier, etc.) nécessaire à l'exploitation d'un tea-room au rez-de-chaussée du bâtiment Grand-Cour 6.*
2. *D'ouvrir un crédit d'engagement de Fr. 305'000.- destiné à financer ces travaux.*
3. *De comptabiliser la dépense prévue à l'actif du bilan de la Commune de Troinex, dans le patrimoine financier.*
4. *De définir les modalités d'amortissement de ce crédit au moment où le coût final des travaux et le budget d'exploitation du commerce seront connus.*

#### **5. Résolution concernant la nouvelle grille d'horaire des TPG pour la desserte de Troinex**

M. Berthet donne lecture de la résolution présentée ce soir (Annexe 3) et en explique les raisons.

M. Styner pense que cette résolution est incomplète et désapprouve la manière dont elle a été présentée.

M. Magnenat souligne que la Mairie n'a été informée des changements d'horaire que fin novembre et que les TPG n'ont pas tenu compte des remarques faites par la Mairie pour effectuer la remise à l'heure des bus.

Mme Grodecki suggère de renvoyer cette résolution en commission de l'urbanisme et par la suite de faire une information aux habitants par l'intermédiaire du « Flash-Info ».

M. Querio trouve que bien que cette résolution ne soit pas parfaite, elle aura un certain poids dans la réunion que la Mairie aura avec les TPG. Mme Grodecki est d'accord de soutenir la Mairie mais continue de croire que cette résolution n'apporte aucune solution.

La parole n'étant plus demandée, le Président met la résolution au vote :

La résolution est acceptée à l'unanimité.

## **6. Propositions individuelles et questions**

### **6.1 Eclairage du Chemin des Eclaireurs**

Un communier a fait part de son souhait d'équiper d'éclairage public le chemin des Eclaireurs à Mme Grodecki et elle s'en fait la porte-parole. M. Meynard lui répond que la décision de ne pas installer d'éclairage sur ce chemin communal a été prise par la commission et qu'il est du devoir des Conseillers municipaux de faire passer l'information auprès des communiens.

### **6.2 Futur EMS intercommunal à la route de Drize**

M. Forestier annonce que le groupe libéral a été choqué par l'article publié dans la Tribune de Genève relatif à la prise de position du Conseil municipal de Carouge qui n'est pas favorable à la création d'un EMS. M. Forestier souhaite savoir s'il s'agit de l'EMS de la route de Drize. M. Buclin répond que Carouge est toujours partant pour le projet de Drize. M. Meynard précise que Carouge a plusieurs projets en cours.

### **6.3 Rondes de Protectas**

Mme Bernardet aimerait savoir si la société Protectas effectue des rondes pour des privés comme le faisait auparavant la société GPA. M. Magnenat lui répond par l'affirmative mais précise que les rondes sur des voies privées sont à la charge des requérants. La Mairie communiquera les coordonnées aux personnes qui le souhaitent.

### **6.4 Nouveau parking de l'école**

Mme Bernardet remarque qu'il n'y a pas de main-courante dans les escaliers de sortie du nouveau parking de l'école. M. Meynard lui répond qu'il est prévu d'en installer une et qu'il fera la remarque à l'architecte.

### **6.5 Lunga**

M. Berthet aimerait savoir si la Mairie a des nouvelles des projets qu'elle avait soutenus à Lunga. Mme Grodecki précise qu'elle a rencontré l'ingénieur et qu'elle a les coordonnées de son site internet. M. Buclin ajoute que la Mairie a rencontré récemment M. Holdener qui suit régulièrement le dossier. Mme Grodecki souligne que M. Holdener fait un travail excellent au vu des difficultés d'obtenir des nouvelles pour le suivi du projet.

### **6.6 Poulailier de M. Bidaux**

Mme Bernardet remercie M. Bidaux pour l'amélioration de ses installations, entre autres par la pose de nouveaux poteaux.

La parole n'étant plus demandée, M. Menu clôt la séance à 21h05.

Le Président  
J. Menu

Le secrétaire  
O. Niederhauser

Un conseiller municipal

**Annexe 1****STATISTIQUES DES INFRACTIONS 2003**

DELITS	1er trim	2ème trim	3ème trim	4ème trim	TOTAL
VOLS SIMPLES	0	4	0	0	4
VOLS PAR EFFRACTION	6	15	12	7	40
VOLS PAR EFFRACTION VEH.	3	3	1	1	8
VOLS VEHICULES 4 ROUES	0	0	1	0	1
VOLS VEHICULES 2 ROUES	4	3	1	2	10
DOMMAGES A LA PROPRIETE	4	11	3	3	21
<b>TOTAUX</b>	17	36	18	13	84

Annexe 2

## TRAVAUX PUBLIQUES ET BATIMENTS

### RAPPORT DE COMMISSION

Séance du 13 janvier 2004

**Présents : M. J.-M. Styner, Président**

Mme D. Bernardet

Ms J. Berthet, G. Lavorel, E. Querio, J.-M. Siegrist

M. J. Magnenat, Maire

Ms P. Buclin et Y. Meynard, adjoints

Ms O. Niderhauser et P. de Lorenzi

Invités : Les architectes A. Spitsas, son assistant et F. Heinrich  
Monsieur Gilles Desplanches, futur gérant du tea-room

Concerne : Vote d'un crédit pour l'aménagement du tea-room de la Maison Paschoud

Mesdames, Messieurs, Chers collègues,

Lors de sa séance du 13 janvier dernier, la commission a fait connaissance de Monsieur Gilles Desplanches, futur gérant du tea-room.

Elle a également examiné le devis estimatif des travaux d'aménagement du tea-room de la Maison Paschoud.

Monsieur Desplanches et les architectes ont répondu aux quelques questions que se posaient les commissaires et ces derniers, visiblement très satisfaits, ont voté à l'unanimité le crédit de

<b>Fr. 303'216.80</b>
-----------------------

La commission vous recommande donc d'accepter le crédit d'aménagement du tea-room de la Maison Paschoud.

Troinex, le 19 janvier 2004

Dominique BERNARDET

**Annexe 3****RESOLUTION DE**

Mesdames Bernardet et Deshayes et Messieurs Berthet et Quério Conseiller(ère)s Municipaux

**Concernant**

La nouvelle grille horaire des TPG pour la desserte de Troinex

Considérant que les modifications d'horaire pour la desserte de Troinex ont eu pour conséquence :

- L'amélioration des prestations concernant la régularisation de la ligne 44, qui circule désormais la semaine et le week-end, ainsi que de la fréquence également le week-end du 45.

Considérant également que ces améliorations nous semblent malheureusement contrebalancées par de nombreux inconvénients pour les usagers de Troinex, notamment.

- Une baisse de fréquence du 45 aux heures de pointe, qui ne passe plus que toutes les 30 minutes au lieu de 20 minutes.
- Comme les bus 44 et 45 circulent quasiment en même temps, il est impossible de profiter de l'un, si l'on a raté l'autre (pourquoi ne pas les alterner toutes les 15 minutes ?).
- L'horaire inadapté du bus 45 de 11h 43 (arrêt Grange-Collomb) pour les étudiants du collège de Staël. Il passe 2 minutes avant la sortie des classes, ce qui a pour conséquence que les étudiants ne peuvent pas rentrer manger à midi !
- Le nouveau terminus à Troinex-Ville n'est vraiment pas pratique, tant pour les chauffeurs que pour les usagers. En effet, le giratoire est plutôt serré et les places d'attente pour le bus sont limitées, à tel point que certains chauffeurs prient les gens qui le veulent bien de descendre à Troinex-Mairie plutôt qu'à leur arrêt habituel de Troinex-Ville. Enfin, les habitants de Croix-de-Rozon doivent finir le chemin à pied ou renoncer aux transports publics à certaines heures.

D'une manière générale, ces changements qui devraient inciter les populations des campagnes à prendre le bus, semblent aller dans le sens contraire et les dissuader d'emprunter les transports en commun pour leurs déplacements vers la ville. D'autant plus qu'ils sont associés à une augmentation tarifaire qui touche en premier lieu tant les personnes à la retraite que les jeunes.

Ceci est regrettable dans le contexte actuel où les transports publics sont la meilleure alternative aux déplacements en véhicules privés.

**Le Conseil Municipal de Troinex demande**

**Aux TPG de reconsidérer les grilles horaires des lignes de bus 44 et 45 afin de les adapter aux besoins des usagers, et de rétablir les fréquences en vigueur lors de la précédente grille horaire.**